

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 21 avril 2026
Délibération n°5-4

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine GUALTER

- Présents : Mrs BOTTAREL Sébastien, PEBE Jean-Marc, CUGNO Adrien, FERRANDI Pierre et GUILMARD Ludovic
- Mmes GUALTER Marie-Christine, CUGNO Marielle, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle LAFFORGUE Marie-Ange, MENNAÏ Sahra et PAVAN Eva

Excusés : Mr WEIHSS Pascal, Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana et MATEOS Yannick

Mr WEIHSS Pascal donne procuration à BOTTAREL Sébastien
Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana donne procuration à GUILMARD Ludovic

Mme PAVAN Eva a été nommée secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations suivantes. Elle propose que chaque subvention soit l'objet d'un vote distinct :

1. US SALIES MANE SAINT-MARTORY : 12 000 €

Madame le Maire, secrétaire générale de l'association, ne participe pas au vote.
Pour : 11+2 procurations contre : 0

2. Comité des fêtes : 3 000 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

3. Les restaurants du cœur : 800 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

4. APEAI : 500 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

5. Ass Sportive Ecoles Bas Salat : 600 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

6. Association Scolaire : 500 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

7. La Boule Manoise : 700 €

Pour : 6 contre : 5 + 2 procurations Abstention : 1

Madame le Maire propose de maintenir la subvention à 500 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

8. Chat libre ARBAS : 400 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

9. Asso cantonale vulgarisation agricole : 300 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

10. A.C.C.A. : 200 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

11. Foyer rural : 180 €

Pour : 0 Contre: 12+2 procurations

Pas de subvention allouée

12. BOUCS AND BIKE : 150 €

Pour : 0 Contre : 12+2 procurations

Pas de subvention allouée

13. Ligue Contre le Cancer : 150 €

Pour : 0 Contre : 12+2 procurations

Pas de subvention allouée. Mme le Maire propose d'organiser une action dont les bénéfices seraient distribués à la ligue contre le cancer

14. Anciens Combattants AFN : 100 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

15. Ancien combattants AS AC : 100 €

Pour : 12+2 procurations contre : 0

Vu le résultat des votes,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Voter les subventions aux associations comme définies ci-après et demande l'inscription au budget 2026 des crédits nécessaires.

US SALIES MANE SAINT MARTORY	12 000 €
Comité des Fêtes	3 000 €
Les restaurants du cœur	800 €
APEAI	500 €
Ass Sportive Ecoles Bas Salat	600 €
Association Scolaire	500 €
La Boule Manoise	500 €
Chat libre ARBAS	400 €
Asso cantonale vulgarisation agricole	300 €
A.C.C.A.	200 €
APE GAFETS DU SALAT	300 €
Anciens Combattants AFN	100 €
Ancien combattants AS AC	100 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Maire



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Votes : votes individualisés par subvention

Date de convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS